

1287

Mercredi 11 août 1971

Développement de l'industrie laitière à
Madagascar (Projet UNICEF).
Contribution fédérale de 1'080'000 francs.

Département politique. Proposition du 21 juin 1971 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
30 juin 1971 (adhésion).

Département de l'économie publique. Rapport joint du 2 juillet
1971 (adhésion, annexe).

Vu la proposition du Département politique et d'entente avec le
Département des finances et des douanes et compte tenu des observa-
tions du Département de l'économie publique, le Conseil fédéral

d é c i d e

de libérer un montant de 265'000 ₣ (soit 1'080'000 francs suisses
environ en fonction du taux de change le jour du paiement) pour le
développement de l'industrie laitière à Madagascar. Les engagements
se feront à la charge du crédit de programme de 180 millions de
francs destinés à la Coopération technique selon l'AF du 16 décembre
1969. Les paiements résultant de ces engagements seront imputés
à l'article budgétaire No 202.493.01.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 20 pour exécution
- FZD 13 (FV 9, FK 4)
- EVD 8 (GS 3, ALW 5)

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Sauvaut

t. 816.9 - VB/ng

Berne, le 21 juin 1971

No 76/71

D i s t r i b u éAu Conseil fédéral

Développement de l'industrie laitière à Madagascar (Projet UNICEF).
Contribution fédérale de Fr. 1'080'000.-

1. CADRE GENERAL

Madagascar est devenu l'un des centres de gravité de la Coopération technique suisse. Le montant total de nos engagements s'élève à environ Fr.s. 5.750'000.-. Depuis le début de 1970, six demandes de crédit ont été acceptées concernant l'envoi de matériel et d'experts:

- en pomologie
- en gestion d'exploitation agricole
- en élevage
- en coopérative
- pour la réalisation d'un projet de développement rural avec la FAC
- pour le lancement d'un projet vini-viticole.

La présente proposition concerne la participation de la Coopération technique à un projet de développement de l'industrie laitière à Madagascar dont l'UNICEF est le promoteur.

A. Approvisionnement de Madagascar en produits laitiers

La production laitière à Madagascar n'en est encore qu'à ses débuts, malgré l'existence d'un cheptel bovin de plus de 9'000'000 têtes. Mais comme dans bien des pays en voie de développement, la possession du bétail n'est qu'une forme de thésaurisation.

Les centres urbains se développent de plus en plus et la consommation de lait et de produits laitiers tend de ce fait à s'accroître. Cette demande est satisfaite de trois manières :

- par les importations (plus de 15 millions de Fr. par an);
- par les centrales laitières installées à Tananarive, Antsirabé et Babetville et qui dépendent du Bureau Central laitier;
- par le petit commerce de détail.

Afin de répondre aux besoins de la population, ceux des mères et des enfants particulièrement, le Gouvernement malgache envi-

sage dans l'immédiat :

- d'étendre le réseau de centres de ramassage et de refroidissement du lait existant autour de l'axe ferroviaire Tananarive - Antsirabé;
- d'accroître la capacité de production de la centrale laitière de Tananarive;
- de développer les sous-produits du lait.

B. Réalisation du Bureau Central Laitier (BCL)

L'étude du problème laitier à Madagascar date de 1960/1961. A la suite d'une mission FAO/UNICEF, il fut décidé de créer un organisme, le Bureau Central Laitier, qui aurait pour tâche de promouvoir et de coordonner les initiatives à prendre dans le cadre d'une politique laitière nationale. Il a été décidé notamment de développer ainsi que d'améliorer le cheptel bovin et d'organiser la commercialisation des produits laitiers.

Au cours des années 1961 - 1970, le BCL est parvenu à :

- créer un centre et 12 sous-centres d'insémination artificielle;
- prendre en charge provisoirement la Centrale Laitière de Tananarive;
- créer 4 centres pilotes de collecte et de refroidissement du lait;
- équiper une laiterie et une fromagerie à la Sakay;
- créer 3 fermes d'Etat afin de promouvoir l'élevage des vaches laitières.

Il faut noter que la Suisse participe étroitement aux travaux du BCL. En effet, elle y a affecté un expert par l'intermédiaire de la FAO. D'autre part, la Coopération technique y a envoyé un expert en vulgarisation agricole ainsi que trois volontaires.

II. DESCRIPTION DU PROJET

Au cours de la prochaine période de 5 ans, le Gouvernement malgache, avec l'assistance de la FAO, du PAM et de l'UNICEF se propose de réaliser les objectifs suivants dans le cadre du plan d'opération pour le développement de l'industrie laitière à Madagascar.

Objectifs

1. Encourager l'augmentation de la production locale de lait de bonne qualité en veillant à ce que les producteurs soient rémunérés équitablement.
2. Créer 9 nouveaux centres de ramassage et de refroidissement du lait supplémentaire dans les régions de Tananarive et de la Sakay et le long de l'axe ferroviaire Tananarive-Antsirabé.

3. Assurer une formation appropriée aux inspecteurs laitiers ainsi qu'au personnel des centres de refroidissement.
4. Assurer à la population de Tananarive et des environs un approvisionnement constant en lait et en produits laitiers hygiéniques à des prix équitables pour le consommateur, sans mettre en danger la rentabilité du projet.
5. Créer à Antsirabé, avec l'aide de l'entreprise NESTLE une fabrique de lait condensé.
6. Assurer aux femmes et aux enfants nécessiteux un approvisionnement en lait gratuit et subventionné.

III. PLAN D'ACTION

A. Développement de la Centrale Laitière de Tananarive

Le B.C.L., par l'intermédiaire de la Centrale Laitière de Tananarive, s'efforcera d'augmenter la production de la laiterie afin de répondre à la demande croissante de lait pasteurisé et de produits laitiers. On prévoit également de produire quotidiennement 2000 l. de lait reconstitué pour les distributions gratuites aux mères et aux enfants nécessiteux.

En ce qui concerne les produits laitiers, il existe une forte demande pour le yoghourt et les crèmes glacées. Afin d'en augmenter rapidement la production, il sera nécessaire de transformer les installations actuelles.

B. Fromagerie de la Sakay

L'augmentation prévue des quantités de lait à disposition de la Fromagerie de la Sakay permettra de produire de plus grandes quantités de fromage et d'en introduire de nouvelles variétés.

D'autre part, pendant la saison sèche, la production de lait diminue. Afin de pouvoir satisfaire les besoins du marché, la Centrale laitière de Tananarive s'approvisionnera alors auprès de la Fromagerie de la Sakay.

C. Transport

Les quantités de lait et de produits laitiers augmentant, il sera nécessaire de prévoir des véhicules supplémentaires pour le ramassage et la distribution.

IV. PARTICIPATION ET REPARTITION DES RESPONSABILITES

Le Gouvernement malgache a demandé à la FAO et à l'UNICEF de participer à la réalisation de ce projet.

A. Participation de la FAO et du PAM

La FAO assurera la continuation des services d'un expert laitier et d'un adjoint à cet expert jusqu'à fin 1975. Par ailleurs, le Programme Alimentaire Mondial participera également à l'exécution du projet en mettant à la disposition du Gouvernement malgache au cours des dix prochaines années :

- 800 tonnes de lait écrémé en poudre;
- 200 tonnes de beurre fondu liquide.

B. Engagements du Gouvernement malgache

Les dépenses du Gouvernement pour l'implantation de ce projet (investissements et frais de fonctionnement) sont évaluées à Fr.s. 1'720'000.- dont Fr.s. 860'000.- représentent les frais de reconversion et le transport du lait reconstitué à distribuer gratuitement aux mères et enfants nécessiteux au cours des dix prochaines années.

C. Prise en charge de la participation de l'UNICEF par la Coopération technique suisse à la demande de l'UNICEF et sous réserve de l'accord du Gouvernement malgache.

L'UNICEF s'était proposée de fournir au Gouvernement malgache une aide allant jusqu'à Fr.s. 1'000'000.- (265'000 \$) et comprenant de l'équipement et des bourses d'étude. Le budget est établi pour 5 ans (cf. budget en annexe). Cependant, l'UNICEF nous a récemment proposé de prendre à notre charge sa participation financière au projet.

Il y a plusieurs raisons pour que la Suisse accepte de donner suite à cette demande :

- Notre pays entretient depuis de nombreuses années d'étroites relations avec l'UNICEF qui parmi les organisations internationales jouit d'une sympathie particulière dans l'opinion publique compte tenu de ses objectifs et de sa bonne gestion.

- 5 -

- Il s'agit d'un projet spécifique à la réalisation duquel la Suisse peut sans doute apporter une contribution efficace vu sa solide expérience dans le domaine de l'industrie laitière.
- Par l'intermédiaire de la FAO, un expert suisse, M. Schulthess a été affecté au BCL. Cet expert sera chargé de la supervision du projet. Par ailleurs, à la demande du Gouvernement malgache, la Coopération technique y a envoyé un second expert, M. Gerber, qui depuis le 1er avril 1971 fonctionne comme vulgarisateur agricole. Enfin, comme déjà relaté, 3 volontaires suisses travaillent à l'administration du BCL.
- Ce projet s'insère bien dans les actions entreprises par la Coopération technique dans cette région.
- L'entreprise Nestlé est étroitement liée à ce projet. En effet, depuis quelques temps elle a l'intention de créer à Antsirabé une usine de lait condensé. Ce projet prend forme et actuellement l'usine est en construction. Parallèlement à cette fabrication, l'entreprise Nestlé se propose, par la vulgarisation agricole, de promouvoir la production laitière dans la région d'Antsirabé. Pour ce faire, elle va se mettre en relation avec le Bureau Central Laitier afin de délimiter les sphères d'activité et de travailler en étroite collaboration.
- Enfin, cela permettrait à notre pays de figurer en bonne position encore pour les deux ans à venir au titre de ses contributions à l'UNICEF tant ordinaires qu'extraordinaires. Nous attachons de l'importance à ce qu'il en soit ainsi, notamment en raison du fait que la Suisse, membre du Conseil d'administration, verra son siège soumis à réélection en 1972.

V. PREAVIS DE L'ADMINISTRATION

- Département des Finances et des Douanes : accord
- Division du Commerce : accord
- Division de l'Agriculture : accord

VI. PROPOSITION

Vu ce qui précède, le Département politique

p r o p o s e

de libérer un montant de 265'000 \$ (soit Fr.s. 1'080'000.- environ

- 6 -

en fonction du taux de change le jour du paiement) pour le développement de l'industrie laitière à Madagascar. Les engagements se feront à la charge du crédit de programme de Fr. 180 millions destinés à la Coopération technique selon l'AF du 16 décembre 1969. Les paiements résultant de ces engagements seront imputés à l'article budgétaire No 202.493.01.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)

Pour rapport aux:

Département des finances et des douanes
Département de l'économie publique

Extrait du procès verbal aux :

Département politique, en 20 exemplaires pour exécution
Département des finances et des douanes, en 5 exemplaires
pour information
Département de l'économie publique, en 5 exemplaires pour
information.

Développement de l'industrie laitière
à Madagascar (Projet UNICEF)
Contribution fédérale de Fr. 1'080'000.--

Co-rapport

concernant la proposition du Département politique du
21 juin 1971

L'idée de développer l'industrie laitière à Madagascar mérite d'être soutenue par la Coopération technique suisse. L'intensification de la culture des plantes fourragères permet d'avoir un cheptel bovin apte à produire une plus grande quantité de lait qu'aujourd'hui. La collaboration prévue entre les entreprises privées d'une part et des organisations internationales d'autre part est une solution adéquate. L'on peut espérer qu'à ces conditions le projet de l'UNICEF donne satisfaction à tous les milieux intéressés. Il serait souhaitable que la responsabilité ne soit par répartie entre plusieurs organismes. Si la Suisse se charge de la participation financière on devrait veiller à ce que le contrôle du projet reste entre les mains d'un expert suisse.

Nous approuvons le projet.

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE